

Craponne le 20 janvier 2025

Madame, Monsieur,

La Foire de Craponne aura lieu le **Lundi de Pentecôte 09 juin 2025**.

Si vous souhaitez participer à cette nouvelle édition, nous vous remercions de nous retourner la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée des pièces demandées.

Votre emplacement ne sera retenu qu'après réception de votre dossier complet et de votre règlement

Tarif 2025 : 14 € les 2 mètres linéaires.

Pour tout renseignement sur le placement contacter : le 07-72-10-84-01 ou foiredecraponne@gmail.com

Afin de nous conformer aux directives de la Métropole de Lyon sur le nettoyage des foires et marchés, nous vous demandons **un chèque de caution de 50 € au nom du Comité de la Foire**. Le chèque sera annulé après la vérification de la propreté de votre emplacement.

Nous souhaitons votre compréhension et votre contribution pour que cette foire 2025 soit une réussite et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le bureau du
Comité de la Foire de Craponne

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Nous plaçons au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets et tenons compte, dans la mesure du possible, de vos desiderata exprimés dans « Remarques et demandes ».

Un accusé de réception vous sera adressé par mail ou SMS dans les 15 jours suivant la réception de votre dossier d'inscription complet.

Les numéros d'emplacement seront envoyés à partir du 02 mai 2025.

PAS DE RAPPEL LE MATIN DE LA FOIRE

NOM PRÉNOM *

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

*Que vendez vous ?

CARTE IDENTITÉ *	PASSEPORT*	PERMIS CONDUIRE*	AUTRE* (à indiquer)
------------------	------------	------------------	---------------------

*Rayer les mentions inutiles :

Numéro de votre pièce d'identité :	Date d'émission :	Lieu d'émission :
------------------------------------	-------------------	-------------------

Numéro de mobile	Adresse mail
------------------	--------------

Pour des raisons de sécurité, merci de nous communiquer le numéro d'immatriculation de chaque véhicule qui accèdera à votre stand

--	--	--

Nombre de mètres souhaités (par 2 mètres obligatoirement) **14 € les 2 mètres** x Total :

Souhaitez-vous votre véhicule sur le stand : OUI NON
Si OUI, voir impérativement l'article 3 des Conditions Générales de Vente

Votre emplacement sera réservé dès réception de votre règlement, **par chèque**, à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.
(Aucun autre mode de règlement n'est accepté)

Le nom de l'émetteur du chèque doit correspondre au nom de la personne qui réserve l'emplacement

Documents à joindre à votre bulletin inscription :

- Un extrait du registre de commerce de moins de 3 mois
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- Un chèque du montant de votre emplacement à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**
- Un chèque de caution de 50 € à l'ordre **du COMITE DE LA FOIRE**
- Conditions Générales de Vente signées
- Votre assurance professionnelle

Indiquez dans ce cadre vos remarques et/ou demandes particulières que nous nous efforcerons de satisfaire:

Date et signature :

Cadre réservé au Comité de la Foire AR

De A M
M € R

Adresse postale : Comité de la foire de Craponne 1 place Charles de Gaulle – Boîte 33 - 69290 CRAPONNE
Dépose courrier : Boîte 33 dans le bloc des boîtes aux lettres associatives sur le côté gauche de la Mairie.

Foire et Vide grenier 2025 Conditions générales de vente Année 2025

Article 1 : Organisation :

La Foire de Pentecôte est composée du :

- Secteur Foire exclusivement réservé aux professionnels inscrits aux R.C.
 - Secteur Vide grenier pour les brocanteurs professionnels et les particuliers
- La vente d'animaux est formellement interdite sur tout le périmètre de la Foire.

Article 2 : Réservation emplacement :

- La participation à la Foire et/ou Vide grenier est soumise à réception préalable de dossiers d'inscription complets. Ceux-ci sont transmis par mail aux exposants présents l'année précédente ou disponibles sur demande.
- Pour les professionnels du secteur de la foire, ils disposent d'un délai de 30 jours pour répondre et conserver leurs emplacements de l'édition précédente.

Article 3 : Véhicule et stand :

- La longueur du véhicule ne doit pas dépasser la longueur totale du stand. Il convient donc à l'exposant de vérifier cette adéquation avant de transmettre son dossier de réservation.

* Le non-respect de cette règle entraîne l'évacuation du véhicule du stand vers un parking hors du périmètre de la manifestation.

- Aucune sortie de véhicule n'est autorisée avant 18h, sauf cas d'urgence justifiée et sur décision des autorités de secours.

Article 4 : Opération Propreté :

- Dans le cadre du respect de l'environnement, les emplacements sont fournis propres avant l'installation de chaque exposant. Le Comité de la Foire fournit des sacs poubelles à chaque exposant pour lui permettre de mettre ses détritiques et déchets et lui faciliter le transport à la fin de la manifestation.

- A leur départ, les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre, sans invendus, détritiques, papiers, cartons et poubelles.

* Le non-respect de cette règle entraînera pour les professionnels l'encaissement du chèque de caution et pour les particuliers une obligation de nettoyage.

Article 5 : Annulation et remboursement :

- Le remboursement du montant de la réservation est effectué dans les cas suivants :

- annulation de la Foire et/ou du vide grenier suite à décision des autorités préfectorales et locales.
- à la demande de l'exposant avant la réception du mail de confirmation de la complétude de son dossier.

Le Comité de la foire

 Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente

J'accepte les conditions générales de vente

Nom, prénom :

Le :

Signature

PLAN FOIRE DE PENTECÔTE 2025

